Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **70 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

70e année 8 janvier 1944 N° 1

# BULLETIN TECHNIQUE
## DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 13.50 francs
Etranger : 16 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 11 francs
Etranger : 13.50 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : † M. Imer, à Genève ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions de pages.
En plus 20 % de majoration de guerre.
Rabais pour annonces répétées.
ANNONCES-SUISSES S. A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte.

SOMMAIRE : *Concours pour la construction d'un groupe scolaire, d'une mairie et pour l'aménagement d'une place à Meyrin, Genève. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales.* — Divers : *Ingénieurs et architectes municipaux.* — Nécrologie : *Henri Payot, ingénieur.* — Carnet des concours. — Service de placement.

# Concours
## pour la construction d'un groupe scolaire, d'une mairie et pour l'aménagement d'une place à Meyrin, Genève.

### Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours d'idées ouvert par le Département des travaux publics et la municipalité de Meyrin pour la construction d'un groupe scolaire, d'une mairie et pour l'aménagement d'une place de village, à Meyrin, s'est réuni les 25 et 26 octobre, les 8, 9 et 15 novembre 1943.

Il était composé de M. le conseiller d'Etat *L. Casaï*, président, de M. *F. Mezger*, architecte, vice-président, de M. *Ed. Stettler*, maire de la commune de Meyrin, de MM. *A. Bodmer*, chef du Service d'urbanisme, *J. Perrelet*, architecte, *G. Bovy*, architecte, *H. Lesemann*, architecte ; suppléants : MM. *Odier* et *Lacote*, architectes ; collaborateur avec voix consultative : M. *André Vierne*, secrétaire général du Département des travaux publics.

Quarante et un projets avaient été déposés dans le délai prescrit.

Après avoir procédé à un examen individuel des projets exposés, le jury décide de passer à un *premier tour d'élimination*, où seront écartés, à l'unanimité, les projets qui manifestement ne répondent pas aux conditions de forme du programme, qui seraient nettement insuffisants, ou dont la conception serait absolument étrangère au caractère du village de Meyrin et de la région avoisinante.

Au cours de ce tour, quatre projets sont éliminés.

Poursuivant son examen, le jury constate qu'une grande majorité de concurrents ont prévu des distances entre bâtiments à l'intérieur de la parcelle envisagée, ainsi que des jours croisés qui constituent des dérogations à la loi sur les constructions. En considération de la nature des bâtiments à édifier et de l'absence d'inconvénients sérieux que présentent de telles dérogations pour de semblables édifices publics, le jury n'estime pas devoir retenir comme cause d'élimination ces informalités qu'il considère comme légères.

D'autre part, le jury constate qu'un certain nombre de

**(Suite à la page 5.)**

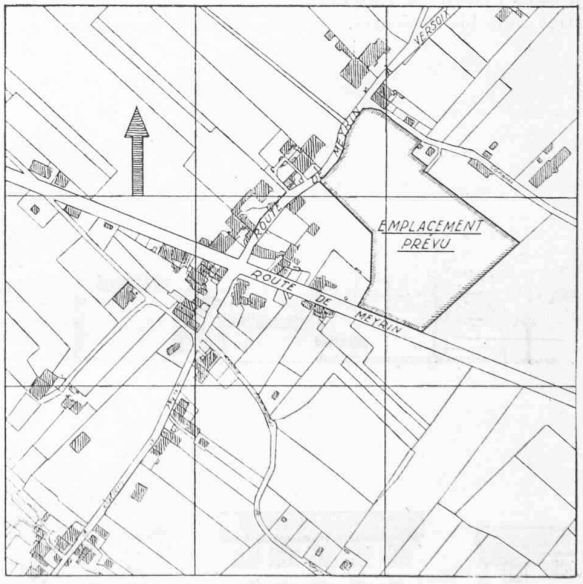


Village de Meyrin.

L'emplacement prévu pour les nouvelles constructions, d'une surface de 23 193 m², est situé à l'angle de la route cantonale de Meyrin à Versoix et du chemin communal de la Golette.